

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fiducie nationale du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fiducie nationale du Canada (la « Fiducie nationale »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie nationale au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fiducie nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie nationale.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 6 septembre 2023

Marcil Lavallée

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

3

	2023	2022
PRODUITS		
Contribution Jeunesse Canada au travail	737 880 \$	1 650 703 \$
Subventions et contributions (note 3)	344 852	321 040
Commandites	166 050	76 950
Dons et legs	156 711	119 698
Inscriptions aux conférences	128 300	56 755
Cotisations des membres	84 701	68 288
Propriétés	19 200	19 195
Contrats	7 498	2 500
Publications	-	49
Autres	5 837	6 255
	1 651 029	2 321 433
CHARGES		
Leadership, politiques et régénération	946 972	675 127
Emploi des jeunes - Jeunesse Canada au travail (note 13)	737 880	1 650 703
Gestion et administration	469 235	202 170
Propriétés	301 876	201 480
Gestion de placements	170 016	186 463
Communications	126 042	130 289
Gouvernance	75 558	59 613
Publications	54 289	62 301
	2 881 868	3 168 146
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT PRODUITS DE PLACEMENT	(1 230 839)	(846 713)
PRODUITS (PERTES) DE PLACEMENTS (note 4)	(569 739)	1 181 671
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(1 800 578) \$	334 958 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

4

HORS DOTATION

	Non affecté	Investi en immobilisations	Investi dans les propriétés du patrimoine	Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT	7 880 951 \$	29 723 \$	2 \$	52 093 \$	7 962 769 \$	7 627 811 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 786 349)	(7 429)	-	(6 800)	(1 800 578)	334 958
SOLDE À LA FIN	6 094 602 \$	22 294 \$	2 \$	45 293 \$	6 162 191 \$	7 962 769 \$

DOTATION

	<u>Fiducie nationale du Canada</u>	
	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT ET À LA FIN	13 180 511 \$	13 180 511 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

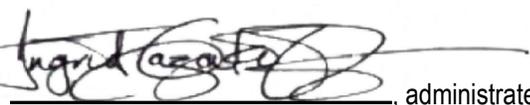
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

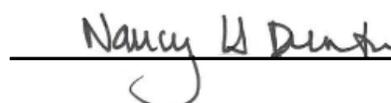
31 MARS 2023

5

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	76 757 \$	179 495 \$
Débiteurs (note 5)	95 388	20 000
Subventions et contributions à recevoir	-	89 954
Frais payés d'avance	63 631	78 841
	235 776	368 290
PLACEMENTS (note 6)	19 859 096	21 408 343
IMMOBILISATIONS (note 7)	22 294	29 723
PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE (note 8)	2	2
	19 881 392	21 438 068
	20 117 168 \$	21 806 358 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

6

	2023	2022
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	332 746 \$	342 358 \$
Produits reportés (note 9)	142 026	148 155
Subventions et contributions reportées (note 10)	299 694	172 565
	774 466	663 078
ACTIF NET (note 11)		
HORS DOTATION		
Non affecté (note 12)	6 094 602	7 880 951
Affectations internes		
Investi en immobilisations	22 294	29 723
Investi dans les propriétés du patrimoine	2	2
Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine	45 293	52 093
	6 162 191	7 962 769
DOTATION		
Fiducie nationale du Canada	13 180 511	13 180 511
	19 342 702	21 143 280
	20 117 168 \$	21 806 358 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

7

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 800 578) \$	334 958 \$
Ajustements pour :		
Pertes (gains) latents sur placements	(1 332 591)	115 464
Amortissement des immobilisations	7 429	8 657
Perte sur la radiation d'immobilisations	-	4 304
	(3 125 740)	463 383
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(75 388)	21 384
Subventions et contributions à recevoir	89 954	(51 908)
Frais payés d'avance	15 210	(15 806)
Créditeurs et frais courus	(9 612)	(100 380)
Produits reportés	(6 129)	6 217
Subventions et contributions reportées	127 129	105 342
	141 164	(35 151)
	(2 984 576)	428 232
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	2 881 838	(353 295)
Acquisition d'immobilisations	-	(5 512)
	2 881 838	(358 807)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(102 738)	69 425
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	179 495	110 070
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	76 757 \$	179 495 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fiducie nationale du Canada (la Fiducie nationale) est constituée en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fiducie nationale est un organisme de bienfaisance enregistré aux fins fiscales et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

Les objectifs de la Fiducie nationale sont de conserver les lieux et collectivités du Canada revêtant un caractère historique ou une importance culturelle et d'en promouvoir la conservation, de sensibiliser le public et de le mobiliser en faveur de la conservation et de l'appréciation des bâtiments, des paysages, des aires naturelles et des collectivités ayant un caractère patrimonial, ainsi que de favoriser l'éducation en offrant publiquement des bourses d'études ou autres et d'autres formes d'aide financière à l'intention de jeunes professionnels ou d'étudiants canadiens qui poursuivent des études ou qui travaillent dans le domaine de la conservation du patrimoine ou un domaine connexe.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fiducie nationale applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

La Fiducie nationale comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. Les contributions aux fonds de dotation sont comptabilisées comme des augmentations directes des actifs nets.

Les produits d'inscriptions aux conférences et de commandites sont constatés lorsque l'événement a lieu alors que les dons et legs sont constatés lorsqu'ils sont reçus à moins d'être reportés lorsque les fonds sont désignés pour un programme spécifique dans le cadre duquel les charges seront encourues dans le futur.

Les produits de contrats sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les cotisations des membres et les autres produits sont constatés à titre de produits de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Ventilation des charges

La Fiducie nationale ventile une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année.

Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes sont les suivantes :

- a) Salaires et avantages sociaux : selon le plan de travail, en fonction du temps estimatif consacré à chaque programme;
- b) Frais d'administration : selon le budget approuvé aux accords de contribution, lequel est établi en fonction de l'utilisation réelle - au prorata.

Conversion des comptes en devises étrangères

La Fiducie nationale utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes des comptes de l'exercice considéré paraissant à l'état des résultats, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fiducie nationale consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fiducie nationale évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fiducie nationale qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fiducie nationale évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des subventions et contributions à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fiducie nationale détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fiducie nationale détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

Réduction de valeur des immobilisations

La Fiducie nationale comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Propriétés du patrimoine

Les propriétés du patrimoine sont comptabilisées au coût. Aucun amortissement n'est imputé aux résultats pour les propriétés du patrimoine. Lorsque les conditions indiquent que la juste valeur d'un bien patrimonial est inférieure au coût, la valeur comptable nette est alors réduite à la juste valeur de l'actif.

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2023	2022
Conseil du patrimoine religieux du Québec - Chapelle commémorative Papineau	99 464 \$	13 993 \$
Patrimoine canadien – Projet de relance	90 406	92 406
Parcs Canada - Journées des endroits historiques	60 000	64 000
Assurances Ecclésiastiques - Le Beau Sauvetage	37 000	-
Patrimoine canadien - Fonds de diversité et d'inclusion	23 940	-
Autres subventions et contributions	34 042	32 243
Parcs Canada - Projet de relance	-	87 253
Gouvernement du Canada - subventions COVID-19	-	31 145
	344 852 \$	321 040 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

12

4. PRODUITS (PERTES) DE PLACEMENTS

	2023	2022
Intérêts	81 890 \$	13 929 \$
Dividendes	491 193	718 160
Gains réalisés sur placements	186 993	565 046
Pertes latentes sur placements	(1 329 815)	(115 464)
	(569 739) \$	1 181 671 \$

Les produits de placements ont été réduits d'un montant de 2 776 \$ (2022 : (3 874 \$)) affectés au Fonds de bourses de la Fiducie nationale. Ce montant est inclus dans les produits reportés.

5. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	31 478 \$	427 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	63 910	19 573
	95 388 \$	20 000 \$

6. PLACEMENTS

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	332 681 \$	740 008 \$
Obligations corporatives canadiennes réservées	5 259 243	1 121 379
Actions canadiennes réservées	4 435 368	4 247 941
Actions privilégiées canadiennes	-	1 666 758
Fonds communs d'obligations mondiales	2 013 785	3 665 096
Fonds communs d'actions mondiales	1 408 993	-
Actions internationales réservées	303 281	5 436 020
Actions américaines réservées	6 105 745	4 531 141
	19 859 096 \$	21 408 343 \$

La totalité des Fonds est investie et gérée de manière à suivre les lignes directrices suivantes, décrites en ordre de préséance :

- protéger la dotation quant à sa valeur nominale;
- générer une source constante de produits afin de financer les activités de la Fiducie nationale, sans pour autant réduire la valeur nominale du Fonds de dotation;
- générer une croissance; et
- maximiser le taux de rendement à long terme du Fonds de dotation.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

13

7. IMMOBILISATIONS

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	63 920 \$	52 017 \$	11 903 \$	14 879 \$
Équipement informatique	34 937	24 546	10 391	14 844
	98 857 \$	76 563 \$	22 294 \$	29 723 \$

La charge totale d'amortissement de 7 429 \$ (2022 : 8 657 \$) est comptabilisée à la rubrique « Gestion et administration » à l'état des résultats.

8. PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE

	2023	2022
Myrtleville House, Brantford, Ontario	1 \$	1 \$
La chapelle du Manoir-Papineau, Montebello, Québec	1	1
	2 \$	2 \$

Les propriétés du patrimoine de Brantford et de Montebello sont détenues en fiducie et n'ont aucune valeur substantielle dans ces états financiers.

9. PRODUITS REPORTÉS

Les variations du solde des produits reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	148 155 \$	141 938 \$
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	84 408	72 513
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	(90 537)	(66 296)
Solde à la fin	142 026 \$	148 155 \$

Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2023	2022
Fonds de bourses de la Fiducie nationale	103 653 \$	114 234 \$
Cotisations des membres	38 373	33 921
	142 026 \$	148 155 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

14

10. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations du solde des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	172 565 \$	67 223 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	1 209 861	2 077 085
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(1 082 732)	(1 971 743)
Solde à la fin	299 694 \$	172 565 \$

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2023	2022
Jeunesse Canada au travail (JCT)	151 109 \$	88 889 \$
Ministère du Patrimoine canadien - Projet de relance	26 500	10 269
Parcs Canada - Projet de relance	25 000	30 000
Fiducie du patrimoine ontarien - Projet de relance	20 000	20 000
Fondation communautaire d'Ottawa	3 585	9 907
Assurances Ecclésiastiques - Le Beau Sauvetage	25 000	-
Autres - Projet de relance	48 500	13 500
	299 694 \$	172 565 \$

11. ACTIF NET, HORS DOTATION ET DOTATION

Les actifs nets incluent le montant original du Fonds de dotation reçu du Gouvernement du Canada ainsi que des fonds hors dotation.

Des contributions d'un montant de 13 180 511 \$ reçues du Gouvernement du Canada sont détenues par la Fiducie nationale et investies dans des placements qui sont des placements autorisés pour les fonds de sociétés d'assurances en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances; les produits dérivés de ces placements sont utilisés pour atteindre les objectifs de la Fiducie nationale. Si la Fiducie nationale était abolie ou dissoute, la totalité de la dotation existante serait alors remboursée en faveur de la Couronne.

Les affectations internes incluent le Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine. Ce fonds a été créé suite à la vente de la propriété d'Annapolis royal. Les sommes sont investies et les produits et les charges nets sont ajoutés à ce fonds sur une base annuelle.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

15

12. FONDS NON AFFECTÉ

Le Fonds non affecté est assujéti à une politique du conseil d'administration visant à limiter l'utilisation des fonds pour couvrir les frais d'exploitation annuels, à réduire le risque de dépassement budgétaire, à aider la Fiducie nationale à suivre le rythme de l'inflation et à couvrir toute autre dépense extraordinaire approuvée par le conseil.

13. EMPLOI DES JEUNES - JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT)

En vertu des exigences du ministère du Patrimoine canadien, les charges liées au projet Jeunesse Canada au travail sont les suivantes :

	2023	2022
Contributions aux employeurs - JCT dans les établissements du patrimoine	428 391 \$	1 002 687 \$
Contributions aux employeurs - JCT pour une carrière vouée au patrimoine	173 270	446 077
Frais d'administration	136 219	201 939
	737 880 \$	1 650 703 \$

14. VENTILATION DES CHARGES

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés aux activités comme suit :

	2023	2022
Leadership, politiques et régénération	498 456 \$	406 456 \$
Emploi des jeunes - Jeunesse Canada au travail	114 486	177 324
Gestion et administration	252 506	197 787
Propriétés	26 637	41 364
Communications	92 961	97 856
Gouvernance	35 404	48 975
Publications	20 076	36 197
	1 040 526 \$	1 005 959 \$

Des frais d'administration totalisant 2 612 \$ (2022 : 13 381 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 11 747 \$ (2022 : 2 504 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont également été ventilés au programme JCT.

De plus, des frais d'administrations totalisant 2 611 \$ (2022 : 3 680 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et de 2 210 \$ (2022 : 2 504 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont également été ventilés aux programmes et politiques dans le cadre du projet de relance.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fiducie nationale à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fiducie nationale est principalement lié aux débiteurs.

La Fiducie nationale consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 77 % du total des comptes clients sont à recevoir de trois entités. La Fiducie nationale évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation

Risque d'investissement

Puisque la Fiducie nationale détient des placements, celle-ci s'expose à des risques liés à l'investissement. Parmi ces risques, on retrouve ceux qui proviennent des variations dans les taux d'intérêt, dans les taux de change dus à la conversion des devises étrangères, et ceux qui existent dans les marchés d'actions, qu'ils soient locaux ou étrangers. Il existe également des risques qui proviennent des éventualités qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse pas faire face à ses obligations.

La Fiducie nationale respecte des politiques et des procédures en matière d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle s'expose. Les pratiques de la Fiducie nationale en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte ou d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance quant à leur rendement. Le risque maximal auquel s'expose la Fiducie nationale correspond à la juste valeur des placements.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

17

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque lié à la concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs qui présentent des caractéristiques semblables et/ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres facteurs semblables. La répartition des fonds, décrite ci-dessous, est en accord avec les directives liées à la diversification ainsi qu'avec les objectifs d'investissement énoncés dans la politique de placements de la Fiducie nationale :

	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,7 %	3,5 %
Fonds d'obligations		
Sociétés	26,5 %	5,2 %
Gouvernements fédéral, provincial et autres	-	7,8
Fonds communs d'obligations - marchés mondiaux	10,1	17,1
Total des fonds d'obligations	36,6	30,1
Instruments canadiens de capitaux propres		
Unités canadiennes	22,3	19,8
Instruments de capitaux propres étrangers		
Unités de fonds distincts internationaux	1,5	25,4
Unités de fonds distincts - marchés mondiaux	7,1	-
Unités de fonds distincts américains	30,7	21,2
Total des instruments de capitaux propres étrangers	39,3	46,6
Total des instruments de capitaux propres	61,7	66,4
Total des investissements	100,0 %	100,0 %

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Au 31 mars 2023, l'actif comprend des placements en instruments de capitaux propres d'un montant de 2 013 785 \$ (2022 : 3 665 096 \$) en obligations internationales, des placements de 303 281 \$ (2022 : 5 436 020 \$) en unités d'actions internationales ainsi que 6 105 745 \$ (2022 : 4 531 141 \$) en actions américaines et 1 408 993 \$ (2022 : nul) en fonds communs d'actions mondiales qui ont été convertis en dollars canadiens.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fiducie nationale est membre du Plan de régime de pension de retraite de la fonction publique (le Plan) qui est un régime de retraite à prestations définies accessible à tous les employés permanents. Le Régime offre des avantages de retraite établis en fonction du nombre d'années de service de l'employé et de sa rémunération moyenne annuelle sur une période de temps précédant son départ à la retraite. Le Plan est un régime de retraite interentreprises géré par le Gouvernement fédéral et réglementé par la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP). Par conséquent, la Fiducie nationale le comptabilise comme un régime de retraite à cotisations définies.

En vertu de la LPFP, le taux de cotisation actuel pour les employés est de 9,35 %, jusqu'à l'atteinte du gain maximum admissible pour le Régime de pensions du Canada (RPC), et de 12,37 % au-delà du gain maximum admissible pour le RPC pour les employés ayant adhéré au Plan avant le 31 décembre 2012. Pour les employés ayant adhéré au Plan en date du 1 janvier 2013, les taux sont de 7,93 % et de 11,72 % respectivement. Dans le cadre de la LPFP, la Fiducie nationale verse 1,02 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan avant le 1 janvier 2013 et 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan après le 31 décembre 2012. Les taux de cotisation de l'employeur pour l'année civile 2021 s'élevaient respectivement à 1,02 et à 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés. Le total des cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élève à 79 078 \$ (2022 : 78 860 \$).

17. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fiducie nationale en vertu de baux totalisent 71 451 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	53 588 \$
2025	17 863 \$